



Saison 2015-2016



CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC



Le 12 Décembre 2015 - A Daumeray

Organisé par l'ESSHA section sport adapté

- Lieu de la manifestation : **Salle Omnisports de Daumeray**

*Parcours fléché depuis l'entrée du pays en venant de Durtal ou de Châteauneuf suivre
Complexe sportif Terrain de Foot-Ball.*

- Fiche d'inscription à retourner pour **le 1 décembre 2015**

- frais d'inscription : **6€ / sportif**

- buvette : Oui

Possibilité de pique-nique sur place

- contact :

Référent : Claude Savaris

Téléphone : 0681092656

Mail : claude.savaris194@orange.fr

Adresse : ESSHA Sport Adapté 3 route de Challain la Potherie 49520 Le Bourg d'Iré

Le jour de la compétition :

Les encadrants devront être en possession du dossier médical des sportifs engagés, des licences (avec photo).

Le règlement FFSA sera respecté

PROGRAMME PREVISIONNEL

9h30 : Ouverture du greffe

10h : Echauffement pendant 30minutes

10h30 : Début du tir qualificatif : 2 séries de 10 volées tir en 1 vague AB

12h30/13h30 : Repas

13h30 16h30 : Duel par catégorie jusqu'à la finale

17h : Remise des résultats suivis du verre de l'amitié

RAPPEL DU REGLEMENT FFSA applicable jusqu'au 31/08/2017

A. INSCRIPTIONS, ENGAGEMENTS ET INFORMATIONS GENERALES

- Peuvent participer au Championnat Régional de Tir à l'Arc Sport Adapté 2011, qualificatif pour le Championnat de France de Tir à l'Arc Sport Adapté :
 - ◊ les sportifs ayant une **licence compétitive FFSA** à jour pour la **saison 2013/2014** (tout archers sans licence, ni certificat médical valide ne pourra concourir)
 - ◊ les sportifs ayant **participés au championnat de son département** s'il y en a un
 - ◊ Les sportifs qui **atteignent les quotas d'entrées** de chaque division (voir tableau si dessous).
- Les sportifs devront avoir la tenue adéquate (tenue blanche ou tenue club ; chaussures de sport) et se trouver dans la division qui leur correspond.
- La puissance des arcs à poulies **est limitée 50 livres** (vérification par l'arbitre officiel lors de la compétition)
- Le responsable des sportifs est chargé de compléter la fiche d'engagement sportif et de la faire parvenir au Comité d'organisation au plus tard le **....**

B. LES CATEGORIES D'AGES OFFICIELLES

Les archers seront inscrits dans l'une des trois divisions en fonction de leur catégorie d'âge et de leur sexe :

	Benjamin(e)	Minime	Cadets (e)	Junior	Senior	Vétéran
SAISON SPORTIVE 2013-2014	né(e) en	né(e) en	né(e) en	né(e) en	né(e) en	né(e) en
	2001-2002	1999-2000	1997-1998	1995-1996	1964-1994	1953-1963

C. LES EPREUVES PAR DIVISION

	D1-18m	D2-18m	D3-18m
BLASONS - Benjamin/Minime - Cadet à Vétéran	80 cm / 10 zones Qualif : 60 cm / 10 zones Finales : Trispts 60 cm	80 cm / 10 zones 80 cm / 6 zones qualifications et finales	80 cm / 10 zones 80 cm / 10 zones Qualifications et finales
NOMBRE DE FLECHES - qualification - phases finales*	2 x (10 x 3 flèches) 4 x 3 flèches	2 x (10 x 3 flèches) -	2 x (10 x 3 flèches) -
TYPE DE CONCOURS	*Phases finales : <i>(seulement si au moins 4 participants)</i> Elimination directe	Qualifications Classement direct	Qualifications Classement direct
MINIMAS - Arc classique - Arc à poulies	400/600 450/600	360/600 390/600	300/600 -
MAXIMAS - Arc classique - Arc à poulies	- -	500/600 500/600	500/600 -

Important : La règle de disqualification est supprimée. Par contre tous les archers de D2 et D3 qui effectuent un score égal ou supérieur à 500 tireront d'office dans la division supérieur la saison prochaine.